


Informations de base	
<b>2007/2206(INI)</b> INI - Procédure d'initiative Femmes et science <b>Subject</b> 3.50 Recherche et développement technologique et espace 4.10.04 Egalité des genres	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>FEMM</b> Droits de la femme et égalité des genres		THOMSEN Britta (PSE)	27/06/2007
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie		DOVER Den (PPE-DE)	05/12/2007
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Emploi, affaires sociales et inclusion		ŠPIDLA Vladimír	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
27/09/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/04/2008	Vote en commission		Résumé
22/04/2008	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0165/2008</a>	
20/05/2008	Débat en plénière	<a href="#">CRE link</a>	
21/05/2008	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0221/2008</a>	Résumé
21/05/2008	Résultat du vote au parlement		
21/05/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2007/2206(INI)
<b>Type de procédure</b>	INI - Procédure d'initiative
<b>Sous-type de procédure</b>	Rapport d'initiative

<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 55
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée
<b>Dossier de la commission</b>	FEMM/6/53527

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE400.495</a>	07/02/2008	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE402.909</a>	06/03/2008	
Avis de la commission	<a href="#">ITRE</a>	<a href="#">PE400.662</a>	09/04/2008	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0165/2008</a>	22/04/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0221/2008</a>	21/05/2008	<a href="#">Résumé</a>

## Femmes et science

2007/2206(INI) - 21/05/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 416 voix pour, 75 voix contre et 164 abstentions une résolution sur les femmes et les sciences.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Britta **THOMSEN** (PSE, DK) au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres.

Le Parlement rappelle que la recherche est un secteur essentiel pour le développement économique de l'Union mais que les femmes constitue la proportion la plus faible de ce secteur avec seulement 35% des chercheurs féminins dans le secteur public et à peine 18% de femmes dans le secteur privé.

Face à ce constat, le Parlement appelle les États membres à promouvoir la science comme un domaine intéressant les deux sexes et notamment les femmes dès leur plus jeune âge. Il estime qu'il est impératif de lutter fermement contre les stéréotypes sexistes qui ont toujours cours dans le secteur de la recherche. Il encourage les universités et les établissements d'enseignement supérieur à identifier toutes les formes de discrimination dont seraient victimes implicitement les femmes et d'y remédier.

Pour favoriser une meilleure intégration des femmes dans le secteur de la recherche et de la science en général, toute une série de mesures sont envisagées.

Ces mesures peuvent se résumer comme suit :

- **lutter contre les stéréotypes** : révision du modèle du "bon chercheur" en identifiant des différences entre les carrières scientifiques des hommes et des femmes et en soulignant que les chercheuses apportent une contribution certaine au monde de la recherche ;
- **mieux concilier vie familiale et vie professionnelle** : des mesures sont réclamées pour leur proposer des horaires de travail flexibles, de meilleures infrastructures de garde d'enfants, des conditions d'exercice améliorées pour l'obtention d'un congé parental,...
- **bourses d'études** : il faut que l'octroi des bourses d'études de doctorat respectent mieux les dispositions nationales régissant le congé de maternité (en effet, les conditions d'âge pour l'octroi de bourses désavantagent les jeunes femmes qui sont mères ou qui ont à leur charge des personnes dépendantes ; il faut donc prévoir que chaque année passée avec une personne dépendante puisse donner droit à un délai supplémentaire pour le dépôt d'une demande de bourse) ;
- **recrutement de femmes aux postes de décision** : il faut revoir les procédures de recrutement afin de favoriser la présence des femmes aux postes supérieurs dans les universités et dans les rectorats (la Plénière suggère à cet égard que l'objectif européen de 25% de femmes aux postes à responsabilité dans le secteur public de la recherche est trop peu ambitieux et insuffisant : il faut donc que la parité entre les sexes implique un taux de représentation des femmes d'au moins 40%) ; de même, il est suggéré d'opter pour des procédures de recrutement plus transparentes et d'imposer une obligation de participation équilibrée entre les hommes et les femmes dans les groupes d'évaluation, les comités de sélection et tous les autres groupes et comités désignés en matière de recherche, en retenant un objectif non contraignant d'au moins **40% de femmes** (et de 40% d'hommes) ;
- **sensibilisation** : il faut sensibiliser la communauté scientifique et les décideurs politiques à l'égalité des chances dans la science et la recherche (un engagement des plus hauts responsables est considéré comme essentiel pour réaliser l'égalité hommes/femmes dans la recherche, cet engagement devant être exprimé sur les plans national et institutionnel) ; il importe également que les universités, les établissements de recherche et les entreprises privées mettent en œuvre des stratégies en faveur de l'égalité ; il faut également engager les États membres à conduire des actions de sensibilisation visant à informer les jeunes filles et à les encourager à suivre des études universitaires et à obtenir des diplômes scientifiques ;
- **participation des femmes aux programmes de recherche scientifique** : la Commission est appelée à veiller à ce que les programmes de recherche scientifique tiennent compte de la participation des femmes en assurant une sensibilisation ciblée aux questions de l'égalité entre les sexes pour les décideurs, les membres des conseils consultatifs et des groupes d'évaluation ainsi que les personnes qui rédigent les appels d'offres et les marchés ou négocient les contrats ; il est également suggéré à la Commission de s'assurer d'une représentation équilibrée d'hommes et de femmes dans les soumissions présentées au titre du 7<sup>ème</sup> programme-cadre et que les plans d'action en matière d'égalité hommes/femmes soient élaborés au stade de la proposition et de l'évaluation du 7<sup>ème</sup> programme-cadre ;

**promotion des carrières professionnelles féminines dans les filières scientifiques** : il est proposé d'encourager les chercheuses à poursuivre les programmes d'aide et de tutorat dans la mesure où le développement de structures d'aide axées sur l'orientation de la carrière professionnelle et la fourniture de conseils qui s'adressent aux femmes scientifiques, donnerait des résultats très satisfaisants ; il faut en outre encourager une plus grande participation des femmes dans des domaines tels que les technologies, les sciences physiques, l'ingénierie, l'informatique ou d'autres domaines ;

- **politique salariale** : il faut favoriser une politique salariale plus juste vis-à-vis des femmes scientifiques et octroyer des fonds de recherche spécifiquement consacrés aux femmes afin de compenser le sous-financement des femmes travaillant dans la recherche (cette même politique devant s'appliquer aux subventions et aux bourses d'études) ;
- **mise en réseau de femmes scientifiques** que ce soit aux niveaux national, régional et de l'Union européenne ; des réseaux devraient être mis en place pour renforcer la position des femmes et les inciter à participer au débat politique en la matière.